



Commission canadienne des grains

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-110

ISBN 0-660-61764-1

**Commission canadienne des grains
Rapport sur les plans et les priorités**

2002-03

Table des matières

Section 1	Messages	
	Message du ministre	1
	Message du commissaire en chef	2
	Déclaration de la direction	3
Section 2	Vue d'ensemble de la CCG	
	Mandat, vision et description de la CCG	5
	Responsabilités	5
	Contexte de planification	6
	Prévisions de dépenses de la CCG	9
Section 3	Plans, activités fondées sur les résultats et ressources de l'organisme	
	Un système de classement et d'inspection qui répond aux besoins changeants des marchés des grains	11
	Opérations équitables et transparentes sur les grains	14
	Défense des droits des producteurs	15
	Saine gestion de l'organisme	16
Section 4	Mot de la fin	19
Annexe 1	Partenaires de la CCG	21
Annexe 2	Organigramme	23
Annexe 3	Initiatives collectives/horizontales et à l'échelle du gouvernement	25
Annexe 4	Renseignements financiers	27

Section 1 : Messages

Message du ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains. Le rapport explique en détail comment la Commission canadienne des grains (CCG) entend utiliser les ressources à sa disposition pour s'acquitter de ses responsabilités, c'est-à-dire protéger les intérêts des céréaliculteurs et garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs étrangers et canadiens. Le présent plan énonce également les normes qui permettent d'évaluer dans quelle mesure la CCG atteint ses objectifs.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, la fiabilité et la salubrité de ses produits céréaliers. Il s'agit d'un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés de grains étrangers, là où la concurrence est féroce.

Il faut soutenir cet avantage concurrentiel afin de veiller à ce que les céréaliculteurs canadiens puissent obtenir le meilleur prix possible pour leurs produits. À cette fin, la CCG doit réagir au rythme des changements qui est sans précédent dans l'industrie céréalière. Le présent rapport résume les défis importants auxquels doit faire face la CCG et indique comment celle-ci entend les relever.

La conjoncture économique demeure difficile pour de nombreux agriculteurs canadiens, en particulier pour les céréaliculteurs. Les ressources supplémentaires que le gouvernement fédéral a allouées à la CCG jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004 témoignent de son engagement à établir un régime d'assurance de la qualité à l'intention de l'industrie céréalière canadienne.

Lyle Vanclief

Message du commissaire en chef

Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2002-2003.

La CCG est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le régime de manutention du grain canadien. Notre vision est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, de la recherche et de la protection des producteurs. Le programme d'assurance de la qualité de la CCG assure un approvisionnement en grain constant et fiable, qui répond aux besoins des marchés intérieurs et extérieurs.

En cette époque de changement constant, où les marchés concurrents mettent de plus en plus l'accent sur la constance de la qualité et sur la salubrité du grain, le Canada est bien positionné pour accroître sa part du marché international. Pour y arriver, la CCG devra miser sur la collaboration de l'industrie et des agriculteurs de manière à valoriser le programme d'assurance de la qualité et à obtenir des résultats innovateurs.

Le présent rapport expose les plans et les priorités de la CCG pour l'exercice 2002-2003. Je sais que nos stratégies amélioreront le système d'assurance de la qualité et qu'elles nous permettront d'obtenir des résultats importants pour la population canadienne.

Barry Senft
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

Déclaration de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2002-2003.

À ma connaissance, l'information :

- décrit avec exactitude les plans et les priorités de l'organisme;
- est conforme aux principes de bonne information contenus dans le *Guide de préparation d'un rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice 2002-2003*;
- est complète et exacte;
- est fondée sur les systèmes d'information et de gestion solides et sous-jacents de l'organisme.

Je suis satisfait des méthodes et des procédés utilisés pour la rédaction du présent rapport sur les plans et les priorités.

Le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation sur lequel est fondé ce rapport a été approuvé par le Conseil du Trésor et sert de base pour rendre compte des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations fournies.

Gordon Miles
Chef de l'exploitation

Section 2 : Vue d'ensemble de la CCG

Mandat, vision et description de la CCG

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG est mandatée de réglementer la manutention du grain et d'établir et d'appliquer des normes de qualité à l'égard des grains canadiens, au bénéfice des producteurs. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable au pays comme à l'étranger. La CCG travaille à élaborer et à mettre en œuvre des politiques qui répondent aux besoins de l'industrie en matière de commercialisation des grains canadiens. En garantissant la qualité des grains canadiens, la CCG en rehausse la valeur marchande, tant au Canada qu'à l'étranger.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG), des Services à l'industrie, des Services aux employés et des Finances. Le bureau principal est établi à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. Au mois de septembre 2001, la CCG comptait environ 760 équivalents temps plein.

La CCG travaille de près avec les producteurs, les membres de l'industrie céréalière et d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour exécuter ses programmes et services (voir l'Annexe 1). Les partenaires de la CCG l'aident à réaliser son énoncé de vision, à savoir : être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, de la recherche et de la protection des producteurs.

Responsabilités

L'honorable Lyle Vanclief, ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, est le ministre responsable de la CCG (voir l'Annexe 2).

La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le ministre.

Le chef de l'exploitation relève du commissaire en chef et est responsable du secteur d'activité de la CCG, c'est-à-dire du régime d'assurance-qualité du grain qui rehausse la valeur marchande du grain, au bénéfice des producteurs.

Le chef de l'exploitation coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG, c'est-à-dire les Services à l'industrie, les Services à l'organisme et le Laboratoire de recherches sur les grains. La directrice des ressources humaines est employée d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, mais il existe un rapport hiérarchique entre ce poste et celui du chef de l'exploitation. L'agente financière principale relève également du chef de l'exploitation.

De plus, on compte jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs.

Les Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est sont constitués de représentants de producteurs et de membres de l'industrie, ainsi que d'experts techniques de la CCG. Ces comités sont chargés d'examiner et de recommander des caractéristiques normalisées pour les grades de grain.

Le Tribunal des appels pour les grains entend les appels interjetés par les exploitants des silos de collecte, des silos terminaux et des silos de transbordement et par les expéditeurs de wagons de producteurs qui ne sont pas satisfaits des grades attribués par les inspecteurs de la CCG. Le président du Tribunal agit au nom de la CCG, mais indépendamment du personnel d'inspection de la CCG. Les autres membres du Tribunal proviennent de l'industrie des grains.

Contexte de planification

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en constante évolution. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au changement tout en continuant à offrir aux acheteurs des grains des oléagineux et des légumineuses de qualité constante. Ceci est particulièrement important compte tenu que la valeur des exportations canadiennes de produits alimentaires a atteint plus de 23 milliards de dollars en 2000, ce qui représente 5,5 % de l'ensemble des exportations canadiennes. Près de la moitié de ces transactions visait les exportations de grains, d'oléagineux et de produits connexes d'une valeur approximative de 9,5 milliards de dollars. Voici les principaux défis qui se présentent à la CCG :

1. Pressions exercées sur le système de classement visuel canadien

La méthode canadienne d'identification visuelle des grains permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de la manutention céréalière de séparer rapidement et à peu de frais le grain en fonction de son apparence. Chacune des classes présente des caractéristiques spécifiques d'utilisation finale. Cela signifie qu'il existe un lien direct entre l'apparence du grain canadien et son comportement à l'utilisation finale. Par conséquent, en connaissant simplement la classe et le grade d'un grain canadien, les acheteurs savent quel sera son rendement lors d'une utilisation finale donnée. Notre méthode de séparation permet le mouvement efficace et à peu de frais du grain en vrac par l'entremise d'un système de manutention assujéti à des exigences.

Malgré les avantages de la méthode de distinction visuelle des grains pour séparer le blé, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée. Ces pressions proviennent de plusieurs sources :

- Les sélectionneurs préféreraient un système de séparation qui offrirait une plus grande souplesse lors de la sélection. Les critères de distinction visuelle des grains limitent la capacité des sélectionneurs d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Les caractéristiques d'utilisation finale des nouvelles variétés développées sont différentes des caractéristiques des classes existantes.
- Parfois, des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement sont cultivées au Canada lorsque ces variétés semblent offrir des avantages agronomiques, comme un meilleur rendement, par exemple. Si ces variétés sont produites en quantités suffisantes et si elles possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation finale qui sont très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles pourraient compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

2. Développement de grains et d'oléagineux transgéniques

Le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation que posent le développement et la production de grains et d'oléagineux transgéniques. Les consommateurs se préoccupant de plus en plus de la salubrité des grains et des oléagineux transgéniques. Certains pays établissent même des critères d'étiquetage à l'égard des produits transgéniques. Si le Canada désire conserver sa part du marché international, il se doit d'être capable de séparer les variétés transgéniques de celles non transgéniques. Les variétés transgéniques n'étant pas distinguables visuellement des autres variétés, les pressions sur le système de classement visuel s'accroissent et le besoin de trouver une méthode d'identification de rechange s'intensifie.

3. Changements structurels dans l'industrie céréalière du Canada

Les changements structurels observés dans l'industrie céréalière canadienne ont une incidence sur l'assiette du revenu de la CCG. Les livraisons moyennes de grain ont chuté d'environ 20 % aux terminaux portuaires depuis le début des années 90. Cette chute a eu des répercussions financières considérables sur la CCG, car la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain destiné à l'exportation au moment de son chargement sur les navires.

La diminution progressive du nombre de petits silos primaires et la construction simultanée de silos à grande capacité contribuent également au changement structurel de l'industrie céréalière. Depuis le début des années 60, le nombre de silos primaires est passé de 5 000 à un peu plus de 500 dans l'Ouest canadien. Au cours de la même période, la capacité de stockage moyenne est passée d'environ 2 000 tonnes à 10 000 tonnes, et même à 100 000 tonnes dans certains cas. Ces changements ont diverses répercussions sur la CCG, notamment une baisse des recettes d'agrément, la nécessité de changer ses

politiques en matière d'agrément, une évolution de la demande pour les services de la CCG (c.-à-d. une augmentation de la demande pour l'évaluation de la qualité à la ferme) et la réduction éventuelle de l'uniformité des cargaisons de grains.

4. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs exigent de plus en plus l'exécution d'analyses rigoureuses et rapides pour s'assurer de la salubrité des cargaisons de grains canadiens. La demande d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques dans les cargaisons augmente l'importance de la recherche visant l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse, ou l'adaptation des méthodes actuelles, de sorte qu'elles soient suffisamment précises et exactes pour respecter les seuils de tolérance stricts de l'industrie.

5. Nouveau cadre stratégique pour l'agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer un cadre stratégique qui assurera le succès de l'agriculture au cours du XXI^e siècle. Le cadre vise à accroître la part canadienne des marchés internationaux, à répondre aux préoccupations des Canadiens à l'égard de la salubrité des aliments et à offrir aux agriculteurs les aptitudes et les connaissances nécessaires à la gestion des risques agricoles.

Au moins deux des priorités identifiées dans le nouveau cadre stratégique touchent le mandat de la CCG : les programmes canadiens visant la salubrité des aliments et le transfert accru de la science et de la technologie au domaine agricole. En mettant l'accent sur ces priorités, la CCG augmente l'accès de l'industrie agricole canadienne aux marchés qui exigent un système de traçabilité, et incite les agriculteurs et les intervenants de ce secteur d'activités à développer des pratiques de gestion novatrices. Le programme de certification de la qualité du grain de la CCG joue un rôle important dans la commercialisation du grain canadien à l'étranger. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un programme canadien de vérification et d'attestation des systèmes de préservation de l'identité. Nous continuons également à travailler avec l'industrie pour adapter un système de traçabilité et de classement non visuel au régime de manutention du grain en vrac. Ces deux domaines d'activités sont le fondement des plans et des priorités de la CCG en vue de participer au cadre stratégique agricole du gouvernement.

Prévisions de dépenses de la CCG

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2001-2002	Prévisions de dépenses 2002-2003	Prévisions de dépenses 2003-2004	Prévisions de dépenses 2004-2005
Budgétaire du Budget des dépenses principal	62,550	66 835	62 235	47 635
Non budgétaire du Budget des dépenses principal	0			
Moins : Recettes disponibles	41,689	41 682	41 682	41 682
Total du Budget des dépenses principal	20 ,861	25 153	20 553	5 953
Rajustements **	522			
	21,383	25 153	20 553	5 953
Moins : Recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : Coût des services reçus sans frais	2 793	3 007	3 093	3 090
Total des prévisions de dépenses	24,176	28 160	23 646	9 043
Équivalents temps plein	760	790	790	790

** Les modifications visent à tenir compte des autorisations obtenues depuis l'adoption du budget principal des dépenses et comprennent aussi des estimations supplémentaires.

Ce tableau présente l'ensemble des prévisions de dépenses de la CCG. Le total des prévisions de dépenses comprend les fonds renouvelables, les crédits parlementaires et les services reçus sans frais.

Section 3 : Plans, activités fondées sur les résultats et ressources de l'organisme

Le secteur d'activité et l'objectif principal de la CCG se résument en *un régime d'assurance-qualité qui valorise la commercialisation du grain au bénéfice des producteurs.*

Afin d'atteindre cet objectif, la CCG a fondé ses plans et ses priorités selon les quatre résultats stratégiques suivants :

1. un système de classement et d'inspection qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers;
2. des transactions sur les grains équitables et transparentes;
3. la défense des droits des producteurs;
4. la saine gestion de l'organisme.

Les résultats stratégiques démontrent les avantages découlant des services de la CCG. La Commission a ciblé plusieurs résultats prévus pour chacun des résultats stratégiques. Les pages suivantes expliquent les activités et les ressources nécessaires à l'atteinte de chacun des résultats stratégiques.

Résultat stratégique n° 1 : Un système de classement et d'inspection qui répond aux besoins changeants des marchés des grains

Nombre d'équivalents temps plein employés : 604

Ressources prévues : 48 777 700 \$

Au cours de la période de planification, les questions les plus décisives que devra aborder la CCG sont les suivantes : l'enregistrement de nouvelles variétés de grains qui ne peuvent être identifiées visuellement, la production de variétés de blé canadien non enregistrées et non distinguables visuellement, le développement de grains et d'oléagineux transgéniques et d'autres pressions exercées sur le système de classement visuel. Il est également important que le système de classement et les services soient adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs de grain canadiens et aux changements structurels de l'industrie céréalière. Tout en s'adaptant à ces changements et à d'autres, la CCG doit conserver la méthode de distinction visuelle des grains jusqu'à ce qu'elle puisse la remplacer par une autre méthode de séparation des grains.

Pour mesurer son succès à ces égards, la CCG suivra de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à la qualité du grain canadien par le biais des commentaires que reçoivent

régulièrement les scientifiques et les experts techniques lorsqu'ils sont en mission à l'étranger, du suivi donné aux plaintes relatives aux cargaisons et du programme de suivi des cargaisons.

Résultat prévu : Un système d'assurance-qualité qui peut traiter les variétés non distinguables visuellement et qui tient compte de la nécessité de séparer les grains et oléagineux transgéniques.

Activités connexes	Délai
Élaborer des plans, en consultation avec les sélectionneurs, les producteurs et les membres de l'industrie de la manutention du grain, afin que le régime d'assurance-qualité repose moins sur le classement visuel.	A débuté en 1999-2000; se poursuivra au cours des 4 prochaines années selon les besoins
Élaborer une méthode d'analyse pour le suivi des cargaisons afin de garantir l'identité des grains expédiés par le biais des systèmes de préservation de l'identité et de veiller à ce que les expéditions en vrac ne soient pas contaminées par des variétés non distinguables visuellement.	En cours
En partenariat avec l'industrie, élaborer et recommander un système de déclaration des variétés. Un système de déclaration sous serment servirait à identifier les variétés non distinguables visuellement de sorte que le système d'assurance-qualité reposerait moins sur le classement visuel.	Août 2003
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des grains et des oléagineux transgéniques.	En cours
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des variétés en fonction de l'ADN et de la teneur en protéines.	En cours
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'évaluation des critères d'agrégation et de la qualité d'utilisation finale à l'aide de la spectroscopie dans le proche infrarouge et de l'imagerie numérique.	En cours
S'associer à l'Institut canadien des semences dans le cadre du Programme d'assurance de la valeur à la livraison. Ce programme renforcera les systèmes existants de PI en offrant des services de vérification et de certification par une tierce partie.	Mise en œuvre prévue en 2003
Continuer la recherche collective à financement conjoint pour mettre au point des méthodes d'analyse automatisée de la qualité (AAQ). Lorsque ces méthodes seront au point, elles seront transmises à l'industrie où elles appuieront et amélioreront l'efficacité globale des systèmes de préservation de l'identité, de classement du grain, de manutention et d'entreposage selon l'utilisation finale.	En cours

Résultat prévu : La CCG offre des services dans les régions où il y a une demande accrue.

Activités connexes	Délai
Élaborer des méthodes reconnues à l'échelle internationale pour l'évaluation de la qualité des légumineuses en collaboration avec des chercheurs canadiens et australiens.	Résultats publiés progressivement au cours des 2 prochaines années
Accroître l'analyse de la qualité pour étendre la portée de l'homologation par la CCG afin de répondre aux besoins des marchés à créneaux spécialisés.	En cours, selon les besoins des marchés
Répondre aux exigences croissantes de l'industrie en ce qui a trait à l'analyse automatisée de la qualité de manière constante et exacte en donnant accès aux analyses courantes par l'entremise des bureaux régionaux et des centres de services.	En cours, selon les besoins des marchés

Résultat prévu : Contrôler et détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons afin de continuer à veiller à ce que les expéditions de grains canadiens respectent les niveaux de tolérance les plus stricts au niveau international en ce qui a trait à la salubrité des aliments.

Activités connexes	Délais
Mener des recherches et élaborer des méthodes qui permettent d'assurer la salubrité des grains.	En cours
Évaluer le recours à des analyses rapides pour accroître l'efficacité et réduire les coûts.	En cours

Résultat prévu : Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.

Activité connexe	Délai
Obtenir l'homologation ISO 9002 à l'égard des services clés d'assurance de la qualité et de la quantité.	Achèvement en juin 2002

Résultat prévu : Établir des normes pour les grains afin de répondre aux besoins changeants de l'industrie

Activités connexes	Délai
Mettre en œuvre les recommandations faites par le comité d'examen de la représentation des producteurs au sein du Comité de	Début en 2002

normalisation des grains de l'Ouest.	
Élaborer, modifier et établir des normes de qualité pour le grain en partenariat avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.	Annuellement

Résultat stratégique n° 2 : Opérations équitables et transparentes sur les grains

Nombre d'équivalents temps plein : 42

Ressources prévues : 4 332 084 \$

Les grades permettent aux acheteurs d'identifier la valeur à l'utilisation finale sans qu'ils aient à effectuer d'autres analyses ou à évaluer directement les lots de grains individuels. La CCG est une tierce partie impartiale dans les opérations de grain. Ses services d'inspection, de pesée et d'arbitrage sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés céréaliers.

Pour mesurer son succès dans ce domaine, la CCG prévoit effectuer un suivi des plaintes des acheteurs relatives à l'exactitude du certificat émis par la CCG et du nombre de changements de grade lors des réinspections officielles.

Résultat prévu : Un système d'arbitrage pour les grains et un mécanisme de règlement des différends par une tierce partie.

Activités connexes	Délai
Élaborer, modifier et établir des normes de qualité pour le grain en partenariat avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.	Annuellement
Améliorer continuellement la diffusion de l'information sur la qualité et la salubrité du grain à chaque campagne agricole en affichant l'information sur le site Web de la CCG.	En cours
Arbitrer, sur demande, les différends liés aux tarifs entre la Commission canadienne du blé et les membres de l'industrie de la manutention du grain.	Début en 2002; offert selon les besoins

Résultat prévu : Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.

Activités connexes	Délai
Revoir la <i>Loi sur les grains du Canada</i> . L'examen de la <i>Loi</i> fournira à la CCG un cadre adéquat pour assumer ses responsabilités envers les producteurs, l'industrie et l'ensemble des Canadiens à la suite des changements importants survenus dans le secteur des grains, des oléagineux et des légumineuses.	Début de l'examen en 2002
Revoir les règlements contestés en raison des changements qui ont eu lieu dans l'industrie de la manutention du grain. Modifier ou éliminer les règlements qui ne sont pas équitables ou exécutoires ou qui ne contribuent plus à l'exploitation efficace du régime d'assurance-qualité.	En cours

Résultat stratégique n° 3 : Défense des droits des producteurs

Nombre d'équivalents temps plein : 10

Ressources prévues : 1 002 132 \$

La CCG réglemente les silos de collecte, les marchands de grains et les silos de transformation dans les Prairies et leur accorde des licences. Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien. De plus, les producteurs qui livrent leurs grains aux silos de collecte peuvent se prévaloir du service d'arbitrage relatif au grade.

La CCG prévoit mesurer son succès à l'égard de la défense des droits des producteurs en effectuant des sondages périodiques auprès des producteurs et en assurant un suivi des plaintes des producteurs concernant le traitement injuste par les sociétés céréalières, et de l'utilisation par les producteurs du système d'arbitrage relatif au grain.

Résultat prévu : Protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.

Activités connexes	Délai
Simplifier le processus d'octroi de licence afin d'encourager un plus grand nombre de sociétés céréalières à obtenir une licence.	Août 2002

Effectuer des campagnes d'information en vue de promouvoir les avantages de faire affaire avec les sociétés céréalières agréées. Les producteurs qui traitent avec des sociétés céréalières agréées par la CCG peuvent recouvrer les garanties déposées par ces sociétés en cas de faillite ou de défaut de paiement.	En cours
---	----------

Résultat prévu : Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et les négociants en grains.

Activités connexes	Délai
Soumettre à la médiation/l'arbitrage les plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières.	En cours
Élaborer des méthodes en vue de veiller à ce que les producteurs conservent leur droit à l'arbitrage par la CCG s'ils ne sont pas d'accord avec le grade attribué par le directeur du silo de collecte.	Août 2003

Résultat prévu : Conservation des options de livraison des producteurs.

Activités connexes	Délai
Répondre à la demande croissante pour des wagons de producteurs. Les wagons de producteurs ajoutent un niveau de concurrence à l'industrie de manutention des grains.	En cours
Élaborer une stratégie à long terme relative aux installations de chargement des wagons des producteurs. L'émergence d'installations de chargement des wagons des producteurs constitue un changement structurel au système de manutention des grains auquel la CCG doit réagir.	2002

Résultat stratégique n° 4 : Saine gestion de l'organisme

Nombre d'équivalents temps plein : 115

Ressources : 11 111 477 \$

Même si le Canada conserve son avantage concurrentiel sur les marchés en raison de la qualité uniforme de ses grains, cette situation ne peut se poursuivre à n'importe quel prix. La CCG s'engage à remplir son mandat de la manière la plus efficace possible. Le succès dans ce domaine sera mesuré en assurant le suivi du coût des activités.

Résultat prévu : Service efficace, sûr et rentable.

Activités connexes	Délai
Créer un plan d'activités qui examine les programmes et services de la CCG et qui aborde le cadre financier et législatif à long terme de la CCG.	Juin 2003
Continuer de préciser le modèle de prévision des coûts en vue d'améliorer la gestion des frais d'utilisation et d'accroître la confiance du public en ce qui a trait à l'administration des frais d'utilisation.	2002
Élaborer et mettre en œuvre des plans afin d'accroître la satisfaction des clients de 10 % en étendant l'utilisation des normes de service et de mesures fiables de la satisfaction des clients en ce qui a trait aux services clés.	En 2005
Réaliser les objectifs de Gouvernement en direct.	En décembre 2004
Simplifier les données opérationnelles relatives à l'entreposage et à la manutention afin d'améliorer la prise de décision, de réduire le chevauchement des activités et de réduire les coûts.	En décembre 2004
Élaborer des plans de reprise des activités afin d'améliorer la fiabilité et la sécurité de la prestation des services de la CCG.	2002-2003
Élaborer et mettre en œuvre des fonctions de contrôleur moderne à la CCG en passant d'une optique strictement financière à une approche de gestion plus globale et plus intégrée qui est axée notamment sur le leadership, les systèmes de contrôle, les renseignements sur le rendement, la gestion intégrée des risques, la gestion des ressources humaines, les valeurs et l'éthique.	Début en 2001; achèvement en 2004

Résultat prévu : La main-d'œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.

Activités connexes	Délai
Donner suite à la vérification effectuée par la Commission canadienne des droits de la personne et respecter les dispositions de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .	2002-2003
Continuer d'élaborer des plans de relève dans les secteurs où l'on prévoit des pénuries de main-d'œuvre.	En cours

Section 4 : Mot de la fin

Nos stratégies en vue de répondre aux besoins changeants des marchés des grains, de garantir des opérations équitables et transparentes pour les grains, de défendre les droits des producteurs et de gérer rationnellement l'organisme sont énoncées dans l'ensemble du présent document. Dans certains cas, nos plans et priorités pour 2002-2003 représentent la continuation des plans précédents. Ainsi, certaines activités liées au système d'assurance-qualité des grains du Canada ou à la défense des droits des producteurs sont de nature continue. Dans de tels domaines, des initiatives permanentes sont nécessaires pour permettre à la CCG de respecter son mandat.

De plus, nous avons donné un aperçu de certaines activités nouvelles visant les opérations de la CCG et leur relation à l'industrie céréalière du Canada. Voici certaines de ces activités :

- Élaboration d'un système de déclaration des variétés
- Collaboration avec l'Institut canadien des semences dans le cadre du Programme d'assurance de la valeur à la livraison
- Établissement de méthodes reconnues à l'échelle internationale pour l'évaluation de la qualité des légumineuses en collaboration avec des chercheurs canadiens et australiens
- Arbitrage des différends sur les tarifs entre la Commission canadienne du blé et les membres de l'industrie de la manutention du grain
- Élaboration d'un plan d'activités qui comprend un examen de la *Loi sur les grains du Canada*
- Élaboration d'une stratégie à long terme visant les installations de chargement des wagons de producteurs
- Élaboration de normes de services à la clientèle
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies relatives à la fonction de contrôleur moderne
- Examen de la structure de financement et d'entreprise de la CCG

L'industrie céréalière du Canada est un milieu dynamique et en évolution. Par conséquent, la CCG doit réagir à ce changement et s'adapter à son milieu. Des initiatives comme l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*, l'examen de notre structure d'entreprise et l'élaboration d'un plan de restructuration de notre financement permettront à la CCG de continuer de travailler à long terme au mieux des intérêts de l'industrie céréalière du Canada.

Annexe 1 : Partenaires de la CCG

Partenaires de la CCG

Partenaires clés

Partenaires de l'industrie

Producteurs
Sociétés céréalières
Transformateurs
Commission canadienne du blé
Universités
Laboratoires
Sélectionneurs
Institut international du Canada pour le grain
Institut canadien des semences

Secteurs de collaboration

Établissement des normes de qualité pour le grain
Exploitation du système d'assurance-qualité du grain
Élaboration et mise en œuvre des politiques et des règlements
Partage d'information sur les marchés
Développement et soutien des marchés
Recherche et transfert de technologie
Vérification des systèmes de PI de l'industrie

Ministère et organismes du portefeuille

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agence canadienne d'inspection des aliments
Commission canadienne du lait
Société du crédit agricole
Conseil national des produits agricoles

Transfert d'expertise
Recherche
Planification stratégique
Établissement des seuils de tolérance à l'échelle internationale pour les contaminants toxiques dans le grain
Exécution partagée des programmes d'assurance-qualité

Autres ministères

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Statistique Canada
Agence canadienne du développement international
Industrie Canada
Santé Canada
Douanes Canada
Conseil national de recherches
Ministères provinciaux de l'agriculture

Transfert d'expertise
Promotion des échanges internationaux
Publication de statistiques sur les grains
Développement et soutien des marchés
Inspection et homologation des balances des silos terminaux et de transbordement

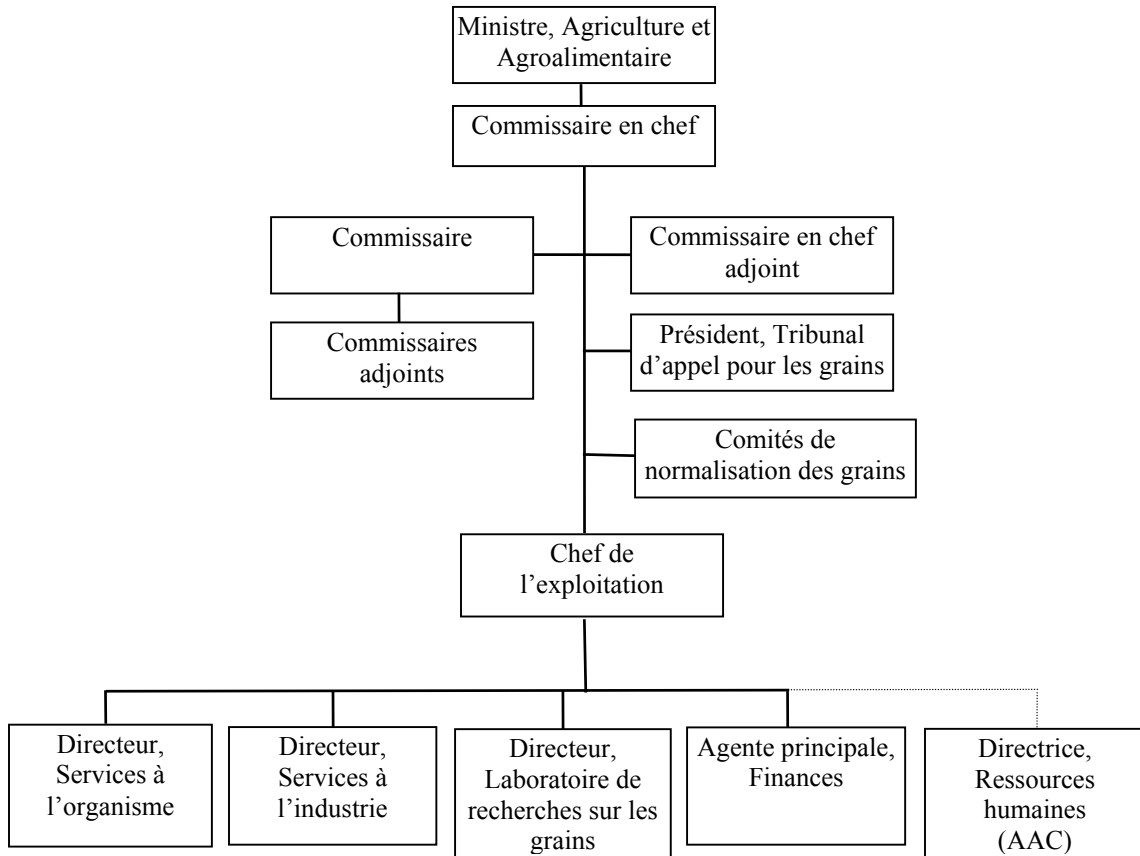
Partenaires étrangers

Département de l'agriculture des États-Unis (Administration de l'inspection des grains, des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux)
Sciences alimentaires Australie
Institut de recherches sur le pain, Australie

Exécution partagée des programmes d'assurance-qualité
Promotion des échanges internationaux
Recherche
Technologie
Formation et technologie

Office japonais de l'alimentation
Bureau d'inspection de l'État de la Russie
Administration des grains de l'État (Chine)

Annexe 2 : Organigramme



Annexe 3 : Initiatives collectives/horizontales et à l'échelle du gouvernement

Initiatives collectives/horizontales et à l'échelle du gouvernement	But de l'initiative	Liste des partenaires	Sommes affectées par les partenaires (en milliers de dollars)	Résultats prévus
1) Fonction de contrôleur moderne <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre en 2001-2004 • Résultats consignés dans les Rapports ministériels sur le rendement de 2002, 2003, 2004 	Mise en œuvre des principes relatifs à la fonction de contrôleur moderne à la Commission canadienne des grains.	Commission canadienne des grains Secrétariat du Conseil du Trésor	148 150 (indirectes)	Exercice 2002-2003 <ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluation de base de la capacité achevée 2) Écarts cernés 3) Plan d'action élaboré

En 2001-2002, la CCG a entrepris l'initiative relative à la fonction de contrôleur moderne. Cette initiative nous aidera à élaborer des stratégies pour la prise de décision intégrée et pour la saine gestion des ressources. Un bureau de gestion du projet, de même qu'un comité de travail, ont été créés pour mener à bien cette initiative. Le financement a été fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor et par la Commission canadienne des grains (certains coûts indirects de personnel). Cette initiative devrait prendre fin en 2004-2005.

Annexe 4 : Renseignements financiers

Résumé des dépenses en capital par programme et par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2001-2002	Prévision de dépenses 2002-2003	Prévision de dépenses 2003-2004	Prévision de dépenses 2004-2005
Un système d'assurance qualité qui améliore la commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs	1 523	3 000	4 000	4 000

Ce tableau représente les dépenses en capital prévues par la CCG au cours des trois prochaines années.

Source de recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes prévues 2001-2002	Prévision de recettes 2002-2003	Prévision de recettes 2003-2004	Prévision de recettes 2004-2005
Un système d'assurance-qualité qui améliore la commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs				
Inspection, pesée, enregistrement, annulation	34 609	40 152	40 246	40 240
Licences et autres recettes	1 972	1 530	1 436	1 442
Crédits parlementaires	20 965	25 153	20 553	5 953
	<u>57 546</u>	<u>66 835</u>	<u>62 235</u>	<u>47 635</u>

Ce tableau montre toutes les sources de recettes générées, y compris les crédits parlementaires.

Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire

Prévision de dépenses (budgétaires et non budgétaires) du budget principal des dépenses (en milliers plus rajustements de dollars)	
<i>Plus services reçus sans frais</i>	
Contributions couvrant la part des employés des primes d'assurance et les dépenses payées par le SCT	2 846
Couverture des indemnisations des accidents du travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	161
	<u>3 007</u>

Ce tableau indique tous les services fournis et payés par d'autres ministères au nom de la CCG.

Fonds renouvelable – État des résultats

(en milliers de dollars)	Prévu 2001- 2002	Prévision 2002- 2003	Prévision 2003- 2004	Prévision 2004- 2005
Recettes disponibles	36 581	41 682	41 682	41 682
Dépenses				
Exploitation				
Salaires et avantages sociaux	32 874	32 196	34 927	33 629
Amortissement	964	2 018	1 893	1 823
Réparations et entretien	121	200	165	231
Services administratifs et de soutien	2 300	6 830	3 558	4 586
Services, matériaux et fournitures	494	814	671	940
Commercialisation	32	53	44	61
Intérêts	0	1	0	0
	<u>36 785</u>	42 112	41 258	41 270
Excédent (déficit)	(204)	(430)	424	412

Ce tableau indique la répartition des coûts associés aux recettes disponibles provenant des frais d'utilisation et des contrats.

Fonds renouvelable – État de l'évolution de la situation financière

	Prévu 2001- 2002	Prévision 2002- 2003	Prévision 2003- 2004	Prévision 2004- 2005
Excédent (déficit) (en milliers de dollars)	(204)	(430)	424	412
Ajouter les postes hors caisse				
Dépréciation/amortissement	964	2 018	1 893	1 823
Autres	456	448	481	463
Investissements :				
Acquisitions de biens amortissables	(964)	(1 909)	(2 671)	(2 571)
Excédent de trésorerie (besoin)	252	127	127	127

Ce tableau indique la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable aux besoins de trésorerie.

Fonds renouvelable – Emploi prévu des autorisations

(en milliers de dollars)	Prévu 2001- 2002	Prévision 2002- 2003	Prévision 2003- 2004	Prévision 2004- 2005
Autorisations	2 000	2 000	2 000	2 000
Prélèvement				
Solde au 1 ^{er} avril	9 960	3,384	(15)	(6 497)
Excédent (déficit) d'exploitation	(6 828)	(3 526)	(6 609)	(20 353)
Excédent (prélèvement) prévu	252	127	127	127
	3 384	(15)	(6 497)	(26 723)
Solde prévu au 31 mars	5 384	1 985	(6 497)	(26 723)

Ce tableau indique l'excédent (prélèvement) prévu, qui comprend l'excédent (prélèvement) cumulatif net plus 2 millions de dollars.